



**Arrêté collectif portant admission à la certification complémentaire des personnels enseignants du premier et du second degrés en français langue seconde
Session 2024**

**Le Recteur de la région académique de La Réunion,
Recteur de l'académie de La Réunion**

Vu le code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 23/12/2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires,

Vu la note de service n° 2019-104 du 16/07/2019 relative aux modalités et délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires,

Vu le procès-verbal établi par le jury le 21 mars 2024,

Arrête :

Article 1 : Il est délivré, aux enseignants dont les noms suivent, une certification complémentaire dans le secteur disciplinaire français langue seconde :

MME CERVEAUX Corinne - Professeure des écoles

MME CHAN-KUI Florence - Professeure des écoles

MME ELOY Valérie - Professeure des écoles

MME GALLET Sigrid - Professeure des écoles

M. KNIPPER Thierry - Professeur des écoles

MME LAFABLE Lucy - Professeure certifiée - Anglais

MME MARCHES Sophie - Professeure des écoles

MME MAYEN Amandine - Professeure certifiée - Lettres modernes

M. SANTIAGO Moïse - Professeur certifié - Espagnol

MME VAILLE Camille - Professeure des écoles

MME WROBEL Eve-Lise - Professeure des écoles

Article 2 : Le secrétaire général de la région académique de La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fait l'objet d'une publication sur le site de l'académie.

Fait à Saint-Denis, le 9 avril 2024

Pour le recteur de région académique,
recteur d'académie et par délégation,
La Cheffe de la Division des Examens et Concours
Signé
Abla ZENATI